

COMMISSION EXTRAMUNICIPALE CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS

Quatrième séance – mardi 27 janvier 2015

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Membres présents : Antoine Back, Vincent Barbier, Jouda Bardi, Béatrice Bonacchi, Paul Bron, Emmanuel Carroz, Jean-Noël Causse, Pascal Clouaire, Sébastien Enault, Eliane Favereaux, Bruno Ferrand, André Lechevalier, Laetitia Lemoine, Jean-Loup Macé, Maurice Ozil, Catherine Rakose, Juliette Rolland, Hélène Sousbie, Guy Waltisperger, Sonia Yassia.

Membres excusés : Thierry Chastagner, Laurence Comparat, René de Ceglié, Mathieu Ilunga Kakonde.

Animation : Manu Bodinier (AequitaZ)

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Poursuivre les échanges sur le statut juridique
- Travail sur les moyens des CCI

REMARQUES PREALABLES

- Question sur l'âge « maximum » pour participer à un CCI : nous sommes d'accord sur le fait de pouvoir participer à partir de 16 ans. est-ce qu'on met une limite d'âge maximale ? → proposition non retenue.
- Nous avons parlé des résidents étrangers mais il faudrait qu'une place soit faite pour les personnes qui ont un handicap.

Il est important de porter une attention particulière à favoriser la participation de personnes plus éloignées. L'objectif n'est pas d'avoir des quotas, mais plutôt créer l'accompagnement à ces personnes, que ce ne soit pas un frein à la participation. Ce doit être une des missions du CCI : encourager les personnes éloignées à participer

- Si on ne tire aucun résident étranger au sort, on ne rate pas le coche ?

Si on sait qu'il y a des publics plus éloignés ; c'est aussi à nous de faire le maximum pour que ces populations-là soient sur la liste des volontaires. Il est par exemple possible d'aller voir des associations spécialisées et leur demander si elles ont des personnes qui seraient prêtes à venir en tant que volontaires. Il faut mettre en place des actions pro-actives auprès de certains publics et se donner les moyens que les gens participent en amont le plus possible. Si c'est insuffisant, le fait d'avoir un renouvellement rapide (un an) peut nous permettre d'évaluer et de se donner des critères par la suite.

Au moins au tout début, il faut qu'on ait des règles les plus simples, les plus lisibles pour tous. Quitte à affiner, modifier par la suite.

Il y a un travail à faire sur la communication des CCI → urgence à travailler dès maintenant. Même si la délibération n'est pas encore passée, rien ne nous empêche de discuter de l'arrivée prochaine des conseils/ diffuser d'ores et déjà certaines valeurs.

SUITE DU TRAVAIL SUR LA COMPOSITION DES CCI

Il faut avoir un schéma le plus simple possible. Avoir une association semble être le choix le plus simple pour tout le monde.

Il y a besoin que ce soit très souple. Il faut qu'on fixe le cadre minimum en faisant en sorte que ce soit indépendant. Le scénario « 8 associations » n'est pas le bon : il ne faut pas imposer la lourdeur administrative (déclarations, statuts, AG chaque année...) aux citoyens. Les CCS étaient relativement souples car ils n'avaient pas de structure juridique mais n'étaient pas indépendants. Il faut avancer là-dessus et trouver quelque chose de plus autonome. La meilleure solution semble être une association qui ne soit pas politique, mais organisationnelle (gère les moyens, la comptabilité, etc.). Si c'est une association politique, chacun des CCI va devoir désigner quelqu'un qui a la légitimité de représenter le CCI...on en revient à des mini conseils municipaux partout.

L'idée d'une structure unique a aussi un intérêt pour assurer une certaine harmonisation entre les CCI. Il ne faut pas avoir 8 structures concurrentes qui établissent des projets et fassent du lobbying auprès du Conseil Municipal pour obtenir des financements... l'association unique pourrait avoir un rôle de coordination, tout en préservant l'autonomie de chacune des structures.

Si chaque CCI a son association, on crée des conseils municipaux de quartier, ou des unions de quartier bis. Et le souci pour une association 1901, c'est qu'elle est rythmée par son fonctionnement : au final les membres sont accaparés pour faire tourner la mécanique. Les CCI doivent être rythmés par des temps d'échanges, de construction, etc. surtout qu'ils ont un mandat limité.

Ce serait bien que ce soit cette association unique qui gère les commissions thématiques. On ne va pas recréer une structure pour gérer les commissions thématiques.

Il y a un vrai problème sur le fait de créer une association. Une association ne peut pas être créée par le Conseil Municipal. Une association peut revenir sur tout ce que la Commission extramunicipale est en train de décider. Ce sera aux citoyens de créer, s'ils le souhaitent une association. Il y a certes un besoin d'une structure unique, de coordination... mais sans structure juridique.

On a essayé de border le rôle des CCI. L'importance de l'indépendance était dans la gestion de l'agenda, de ses modes d'action, le fait qu'ils soient acteurs de l'émergence de la construction collective des habitants. A partir du moment où on garantit ça, qu'on lui donne des moyens ou pas, cela relève de l'engagement moral de la municipalité.

Question sur le statut de « commune libre »

« La Commune Libre réunit tous les Citoyens et Citoyennes de bonne volonté qui font le serment de perpétuer les us et coutumes du lieu, de conserver les traditions et les mettre en valeur dans le respect du beau et du bien, de préserver, enseigner les dialectes et patois afin que nul mot ne meure, que nulle harmonie ne se perde, de célébrer la mémoire des personnes et des choses.

L'association des Communes Libres de France a pour vocation de regrouper en son sein les Communes Libres et Républiques de France. A travers elle, les adhérents s'activent pour préserver et sauvegarder le patrimoine architectural et culturel de leurs quartiers. »

Extrait de la charte des communes libres de France : <http://www.communes-libres.fr>

→ Ne peut-on pas imaginer des structures sans statut, ou avec un fonds type FPH (Fonds de Participation des Habitants) qui pourrait gérer les fonds financiers des collectifs.

Le FPH est géré par l'association ADATE.

Importance que les CCI soient une personne morale : poids politique, responsabilité. Cette notion semble difficilement contournable.

Proposition d'avoir une association, composée de gens issus des CCI (2 membres par CCI) : ces 16 membres créent l'association; et ces membres sont désignés chaque année pour que les CCI se donnent les moyens de collaborer, de mutualiser. Ce serait un appui technique (organisation des commissions thématiques, etc.) : cela ne ferait pas perdre d'indépendance aux CCI.

On pourrait partir la première année sans statut, sans structure juridique. En touchant des subventions de fonctionnement.

Comment la Ville peut donner des moyens à un collectif informel ?

Les CCPV (Conseils Citoyens Politique de la Ville) devront être gérés par une association (c'est inscrit dans le cadre de référence).

Qu'est-ce que l'indépendance ? La municipalité a ajouté ce mot, ce n'est pas anodin.

L'indépendance, c'est être autonome dans les modes de gestion. C'est aussi une question liée à la liberté (pouvoir décider sans pression, avec une certaine souveraineté). On veut éviter qu'une décision qui serait prise par le conseil citoyen soit entachée d'un doute (« derrière il y a la Ville »). Il y a une rupture qui s'impose entre la Ville et le CCI dans leur capacité d'agir et de prendre des décisions.

La question des moyens est importante. On peut réfléchir à des solutions alternatives ; mais la question est : est-ce qu'on a besoin de salariés ou non ? Proposition d'avoir la discussion sur les moyens maintenant et de reprendre ensuite l'échange sur le statut juridique.

MOYENS

Dans l'absolu, on ne sait pas comment cela va fonctionner : nécessité d'être souple dans la délivrance des moyens.

Pour les 8 CCI, il faudrait un local, un blog ou une visibilité sur la toile, une personne pour gérer les inscriptions.

- CR...)
- Du temps de travail (comptabilité, rédaction
- Des locaux.
- Des moyens de communication (site Internet, affichage...)
- L'animation des séances
- Des formations / interventions externes

SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DEDIE

Il y a besoin d'un temps de travail dédié (salarié) à l'intérieur de la structure mère. Mais quand une association commence à avoir un salarié, ça devient compliqué.

Un temps de travail dédié (rappeler les gens, faire du secrétariat) semble indispensable.

On peut aussi essayer d'imaginer de faire appel à des services civiques (travailler avec l'association Unis Cité, qui gère des volontaires en services civiques ?)

Important que ce ne soit pas les gens dans les CCI qui gèrent l'association. Ce qui serait intéressant, c'est que les gens qui aient participé soient à même d'accompagner la réflexion de façon bénévole ou rémunérée. Que les CCI génèrent leurs propres compétences, sur lesquelles ils pourront s'appuyer ensuite sur la continuation de leur travail.

C'est pour les citoyens qui sont le plus éloignés que le temps de travail est le plus nécessaire. Il faut qu'une personne soit identifiée pour passer du temps avec ces citoyens. Les inégalités sociales de participation peuvent être compensées par du temps de travail.

Qu'il y ait un temps de travail dédié pour faire de l'animation, du secrétariat... ça laisse entendre qu'il va y avoir du travail administratif, comptable... est-ce que finalement il y en a tant que ça ?

Un point essentiel quand on tient des réunions de travail est la rédaction du compte-rendu. Cela nécessite que quelqu'un se mette un peu à part : si c'est un salarié, ça permet d'alléger le travail du Conseil Citoyen.

Animer un groupe de travail, c'est une manière aussi d'avoir le pouvoir. Il faudrait une rotation régulière des animateurs.

INDEMNISER LES PARTICIPANTS ?

Attention à ce que l'indemnité ne soit pas la seule motivation à la participation.

Il faut valoriser l'engagement citoyen. Il serait intéressant d'avoir des informations sur ce qu'il se fait dans d'autres Villes. Il faut faire attention aux avantages, jalousies, etc.

Ca peut être aussi un crédit d'heures ; comme ce que fait l'Accorderie. Si on participe, on a du temps pour avoir un service. Idée d'intégrer l'association dans l'Accorderie.

L'indemnisation peut être très favorable dans certains cas : si l'on veut favoriser l'accès des mères isolées par exemple (une garde d'enfants entraîne des coûts financiers).

Il faut penser aux indemnités en nature (garde d'enfants, frais de transport), qui sont différentes des indemnités financières.

L'engagement citoyen doit être désintéressé mais il y a une nécessité d'avoir un montant symbolique (le groupe des « tirés au sort », qui imaginait un scénario avec un seul CCI à l'échelle de la Ville, proposait d'expérimenter une indemnisation des participants à hauteur de 50euro / mois).

On est en train de professionnaliser tout ça ; ça devient triste. L'idée de l'indemnité en nature (garde d'enfants, faire en sorte que les transports soient gratuits) : oui. Mais savoir si on va toucher 50€ si on vient participer, ça ne me fait pas rêver.

Ce n'est pas la rémunération mais la valorisation d'une fonction. Participer à ces Conseils Citoyens doit être quelque chose de valorisant. Il faut réfléchir à comment valoriser cette participation.

La valorisation symbolique est parfois plus importante que financière : reconnaissance, présence des médias, faire venir les membres dans le Conseil Municipal comme invités privilégiés... On peut avoir tout un tas de reconnaissances symboliques très fortes.

On a entendu une remarque, si par exemple on est une famille monoparentale. Mais ça peut être aussi le cas si on a un parent malade... chacun peut avoir des difficultés variées. Dans ce cas-là, la valorisation et la médaille n'auront pas d'intérêt. Le partage d'heures est intéressant.

Je suis opposé à une indemnité numéraire. Mais pour les avantages en nature. Il ne faut pas que ça coûte trop cher à la Ville. Et ça ne doit pas être une motivation pour les citoyens engagés.

Si l'on veut toucher des personnes dans le besoin qui seraient prêts à donner du temps, il faut imaginer un panel de propositions (garde d'enfants, attribution de paniers, etc.)

Quand on demande aux gens pourquoi ils ne viennent pas, c'est plus car ils sont persuadés que ça ne sert à rien et pas pour des raisons économiques.

Dans le conseil départemental de la jeunesse, on s'est beaucoup posé la question mais ça n'a rien donné. Les gens n'étaient pas plus motivés. Là où ça a vraiment évolué, c'était quand il y avait des remboursements rapides de frais, à boire et à manger, quand les comptes rendus étaient reçus rapidement, ...ça passe avant le reste.

Les services font une proposition sur ce qu'il existe ailleurs dans les moyens confiés aux conseils citoyens et présenteront l'ancien fonctionnement des CCS.

LA FORMATION

Parmi les gratifications possibles : il y a tout ce qui concerne la formation. On aura sûrement de la participation à des sessions de formations : comment permettre une valorisation (attestation de formation), voire de certification (de la part d'un organisme de formation habilité) de parcours de formation des bénévoles. Il y a une piste à creuser (cela permettrait également à des jeunes de le valoriser dans leurs CV.)

Formation valorisante pour les citoyens sur les institutions publiques, et le fonctionnement d'un conseil municipal ; un conseil métropolitain, le budget municipal.

La formation doit être validée par quelque chose de reconnu.

UNE ESTIMATION DE BUDGET ?

Entre 100 000€ et 500 000€ (si on veut temps de salaire, temps de communication.)

Proposition de regarder ce qui est fait ailleurs et de chiffrer ce qui pourrait être mis à disposition (pas moins de ce qui existait avant, soit 60 000€ pour l'ensemble des CCS, salaires des « correspondants CCS compris »).

LA CREATION DE LA « STRUCTURE DE GESTION »

Il y a un schéma qui commence à se dessiner. On peut imaginer la mise en place de 8 CCI. De ces 8 CCI émerge une structure qui a la charge de toute la gestion, avec 3 équivalents temps plein : permanence, accueil, communication, mais également cet aspect de prise de note des

comptes rendus, de leur diffusion et éventuellement le suivi d'un certain nombre de projets, de concertations, etc. La gestion de leur temps de travail est définie en fonction de la demande des différents CCI dans le cadre de discussion de la structure de gestion.

Il faut peut-être laisser à ces 8 personnes-là la liberté de créer une structure en propre ou se rattacher à quelque chose d'existant. Si la Mairie choisit des personnes (salarisées) et les met à disposition (comme c'était le cas pour les CCS), des soupçons peuvent être portés.

Il faut voir comment cela est mis en place au début. Pourquoi ce ne sont pas les 12 citoyens de la Commission extramunicipale qui créent l'association et la « donnent »? Cela permettrait d'avoir des moyens alloués pour le démarrage des Conseils Citoyens et de cadrer le fonctionnement de l'association pour que ça aille bien dans le sens de ce que travaille la commission.

Sur la question de l'association : favorable au schéma de l'association unique. Ce serait intéressant que ce soient les citoyens présents ici qui créent l'association. S'il faut rebriefer d'autres gens, ça prend du temps.

Propose que cette question soit discutée après. Voir si une proposition peut ou doit être faite à la municipalité. Ce n'est pas dans le mandat de la Commission extramunicipale de créer une association mais ça peut être dans la suite.

COMMENT CREER LES PREMIERES COMMISSIONS THEMATIQUES ?

Plusieurs possibilités :

- *C'est une interpellation de la Ville*
- *A l'initiative d'un conseil qui interroge les autres : si une majorité est d'accord, il y a création d'une commission thématique.*

Il faut laisser la possibilité à la mairie de faire des appels du pied ; mais ça s'adresse aux 8 membres de l'association et c'est eux qui s'organisent pour le traiter. Il faut que aussi que ça puisse venir de l'initiative d'un ou plusieurs CCI.

Au niveau du fonctionnement du Conseil Citoyen, il faut un principe de collégialité. On peut imaginer une cellule de gestion au sein de laquelle les membres décident des thèmes qui se partagent. Les thèmes peuvent venir de la municipalité. Si un thème est choisi en collégialité : un CCI se porte garant de le traiter, et c'est dans ce CCI que le thème est porté (pas un pilotage à plusieurs têtes).

Il est important que les citoyens puissent créer une commission thématique ponctuelle et opportuniste, mais il est également important de leur proposer un ou deux thèmes comme cadre de départ.

Il faut voir comment ce système s'articule avec la Métro ; il y a des thèmes qui seront proposés par l'actualité. Le Conseil de Développement va également souhaiter travailler sur des thèmes, qui pourront être travaillés avec les CCI. Les thématiques qui font l'objet d'une commission consultative de service publique pourraient aussi être proposées aux CCI.

Le Conseil de Développement était jusqu'à présent une instance qui avait pour objectifs de donner du conseil sur les compétences relevant de la Métro. C'était essentiellement des « mâles alpha blancs. » Mais le Conseil de Développement est en train d'évoluer et doit s'ouvrir. Il serait intéressant que les membres des CCI et commissions thématiques aient une

place réservée dans le Conseil de Développement. Il faudrait que la composition du Conseil de Développement s'inspire de la réflexion qu'on a sur les CCI à Grenoble.

Il faut aller plus loin dans l'intervention des CCI dans les conseils municipaux ou conseils métropolitains. Le règlement du conseil métropolitain pourrait être modifié pour que les interventions des CCI puissent y être inscrites.

Est-ce qu'il y aura une commission thématique des résidents étrangers ? (rappel de l'assemblée générale du CCREG le 28 janvier). Le CCREG a besoin de continuité ; et il faut que cela se fasse très vite, notamment pour le CoFraCiR (conseil français de la citoyenneté de résidence). L'APARDAP (Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection) avait fait une proposition d'avoir une commission spécifique sur la question des résidents étrangers.

Idée de limiter le nombre de commissions thématiques pour la mairie et la Métro :

2 ou 3 pour la Mairie

2 ou 3 pour la Métro

1 par CCI.

Si on en a trop, ce sera inefficace. Sinon chaque CCI va faire 1, 2 3 proposition.

Si les commissions sont thématiques, c'est qu'elles sont transverses à la Ville. Ce n'est pas 2 ou 3 CCI représentés mais tous.

Elles sont ouvertes à d'autres personnes et aux associations.

Il faut laisser la gestion des commissions thématiques aux CCI. Il y en aura autant que nécessaire.

Je ne suis pas certain qu'il faille mettre un quota. Il y a des choses qui vont prendre très peu de temps. Rappelons que les CCI sont des « mécaniciens » ; un CCI organise une commission thématique mais elle est ouverte à tous les citoyens.

Je vois deux possibilités de saisie des commissions thématiques. Soit c'est une saisine du conseil municipal (comme pour les CCS), soit le CCI se saisit d'une problématique locale dans son territoire qui est en fait une thématique transversale.

Regret de ne pas avoir réussi à convaincre la commission que le poids politique des CCI viendrait de leur composition. Mais, ce qui est important, c'est ce poids politique et donc la prise de décision collective, le vote fermé sur ces réflexions transversales.

On peut ne pas mettre le nombre de membres des CCI présent dans chaque commission thématique, mais les décisions sont-elles validées par l'ensemble des CCI ?

Il faudrait pouvoir laisser une place dans les commissions municipales à un membre du CCI pour comprendre comment fonctionne la machine municipale.

Note l'absence du représentant du collectif « pas sans nous », il serait important qu'il soit présent.

Prochaine réunion de la commission : jeudi 26 février 2015 à de 18h à 22h (avec une pause repas).
--